



NUMÉRO 1607-1141

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 4 juillet 2016 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Christian Roy, Mme Mélanie Roy,
M. Éric Lessard, Mme Roxane Nadeau, M. David Lessard.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy. Était aussi présente Madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1607-1141-2

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 15. Varia : a) Résolution - PAERRL – REDDITION DE COMPTES 2015 b) Social annuel de la municipalité c) Piste Cyclable Saint-Joseph – contribution d) Résolution - CLD pour le Moulin des fermes e) Biblio

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

a) Lampadaire dans le rang Saint-Bruno

CONSIDÉRANT qu'il a déjà été approuvé au budget 2015-2016, d'une installation d'un lampadaire dans le rang Saint-Bruno;

1607-1141-3a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables fera l'installation du lampadaire dans la première courbe du rang Saint-Bruno.

Adoptées à l'unanimité des conseillers

b) Le projet des bornes d'adresses civiques

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que les adresses civiques soient bien identifiées afin d'offrir un service adéquat aux citoyens de la municipalité et ainsi assurer leur sécurité;

1607-1141-3b

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables placera une commande avec le Signoption des bornes d'adresses civiques et l'installation se fera en régie interne.

Adoptées à l'unanimité des conseillers

c) Suivi remisage du camion déneigement

Isabelle Jodoin, fait un résumé du suivi du remisage, pour l'immatriculation du camion. Il est remisé, il faudra un transit pour chaque déplacement au coût de +/- 8\$ / transit. Le camion est toujours au garage, il reste toujours le graissage à faire par la suite. Le tout devrait se faire sous peu. Un suivi serré sera fait par la directrice générale avec le garage pour avoir une date de fin des travaux.

d) **Belvédère**

Suite à une discussion, avec M. Sylvain Lambert, afin de voir s'il y avait une ouverture sur la vente de la parcelle de terrain convoitée pour le projet « Belvédère »; il nous a informé du refus de se départir de cette parcelle.

Monsieur Lambert nous est revenu avec son offre initiale de 200\$ / an pour une période de 10 ans; c'est à ce moment que nous lui avons demandé s'il était prêt à nous faire un bail de 20 ans ou plus. Malheureusement, il n'est pas confortable avec cette solution, car si le fait d'avoir le « Belvédère » lui engendre des inconvénients de tous genres il n'aura pas la possibilité de se retirer du projet. De plus, il considère que ce montant représente bien la valeur de son utilisation.

Donc la directrice, vérifie avec le CLD si la location peut nuire à l'obtention du financement et avec le notaire.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016**

1607-1141-4

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le procès-verbal de la séance du 6 juin 2016, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. **Lecture et approbation des comptes**

1607-1141-5

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de juin, pour un montant totalisant 44 328.73 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. **Rapport du directeur des Travaux publics**

Le directeur des travaux publique fait un rapport, aux membres du conseil, des travaux en cours et ceux complétés.

7. **Renouvellement du contrat de déneigement - MTQ**

Suite à une vérification avec monsieur Gilbert, du Ministère des transports du Québec, le contrat de déneigement, de 47 840,00 \$, avec la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été sujette à une extension tel que mentionné au contrat.

8. **Plan d'urbanisme - suite à l'avis de non-conformité de la MRC Robert-Cliche**

a) ATTENDU QUE le Plan d'Urbanisme remis à la MRC Robert-Cliche n'est toujours pas conforme en concordance avec le SADR ;

1607-1141-8a

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables demande officiellement, à la MRC Robert-Cliche, d'arrêter la 2^e analyse en cours actuellement du Plan d'urbanisme et règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les conditions d'émission des permis de construction et administratif en matière d'urbanisme, aux fins d'émission de certificats de conformité tel prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) ATTENDU QUE, la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables doit produire et remettre, dans un délai raisonnable, un Plan d'Urbanisme à la MRC Robert-Cliche qui respectera toutes les concordances demandées par le SADR;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables accepte l'offre de service dans son intégralité, de la MRC Robert-Cliche, pour analyser, rédiger et finaliser le dossier du Plan d'urbanisme et règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les conditions d'émission des permis de construction et administratif en matière d'urbanisme, aux fins d'émission de certificats de conformité tel prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Correspondance

1. Avis de non-conformité du MTQ

La municipalité à reçu un avis de non-conformité, pour le ponceau de la borne sèche, du coté gauche le matériel ne respecte pas la norme demandé du Ministère des Transports du Québec; ainsi que du coté droit, la pente doit être agrandit afin de faciliter les manœuvres des pompiers. Un rendez-vous sera prit, par le MTQ, avec le directeur des travaux public afin d'en discuter plus longuement

2. Invitation, pour l'Exposition Agricole de Beauce Inc.

Monsieur le maire est personnellement invité au cocktail d'ouverture de l'Exposition Agricole de Beauce Inc..

3. Séance Photo

Suite à l'analyse des offres de services, il est proposé par madame Roxanne Nadeau et résolu, d'aller avec le plus bas soumissionnaire donc avec Walmart.; la directrice confirmera la date de la séance photo.

Adoptée à majorité, 5 contre 1 conseillés

4. Lettre de monsieur André Spénard

La présente lettre de Monsieur Spénard confirme la bourse de 10 000\$ pour l'année 2016-2017.

5. Service d'offre - Laboratoire

Suite à l'analyse des offres de services, il est proposé par madame Roxanne Nadeau et résolu, que le conseil à décidé d'aller avec le plus bas soumissionnaire donc avec Les Labo SM Inc.; la directrice signera l'entente.et donnera les date de pavage dans le rang des Érables nord

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Varia

a) PAERRL – REDDTION DES COMPTES 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 234 662,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

1607-1141-10a

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Mélanie Roy, appuyée par madame Roxane Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité Saint-Joseph-des-Érables informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

b) Social annuel de la municipalité

Une rencontre sera cédulée afin de ne pas être à la dernière minute. Un suivi par la directrice sera fait.

c) Piste cyclable Saint-Joseph - contribution

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des demandes de la Ville;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire être présente pour la Ville dans ce projet car il contribue au bien être de la population locale;

1607-1141-10c

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables fera une contribution de 50 000.00\$ sur une période de 5 ans, à versement multiples et aux montants variables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

d) Résolution – CLD pour le Moulin des Fermes

1607-1141-10d

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie l'Association de protection et de la mise en valeur du site Moulin des fermes dans le cadre de sa demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour le développement de son projet « Aménagement du centre plein air Moulin des fermes – Phase I ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

12. Levée de la séance

1607-1141-12

À 22h35, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Isabelle Jodoin, secrétaire-trésorière